

Image not found or type unknown



# Sur la validité du cautionnement bancaire

Fiche pratique publié le **06/08/2021**, vu **335 fois**, Auteur : [Avocat en droit des affaires](#)

**Le cautionnement bancaire est un contrat par lequel une personne s'engage à payer la dette d'un emprunteur en cas de défaillance. C'est donc une garantie personnelle qui permet à la banque de réduire son risque d'impayé.**

## Validité du cautionnement bancaire



Le cautionnement bancaire est un contrat par lequel une personne s'engage à payer la dette d'un emprunteur en cas de défaillance.

C'est donc une garantie personnelle qui permet à la banque de réduire son risque d'impayé en demandant paiement des sommes dues à la personne qui s'est portée caution.

Le contrat de cautionnement auprès d'une banque, doit respecter le formalisme légal de [l'article L.331-1](#) du code de la consommation, sous peine de nullité.

Le contrat de cautionnement bancaire est donc soumis à des conditions de forme, exigeant des

mentions manuscrites définies par la loi (1.).

De plus, le contrat de cautionnement bancaire est également soumis à des conditions de fond, et fait l'objet d'un abondant contentieux, portant sur le principe de proportionnalité (2.).

[Plus d'information : Cliquez ici](#)

## **Sur le même Thème :**

[– La déchéance du terme d'un crédit](#)

[– La responsabilité bancaire](#)